

# GUIDE DES AIDES

## AIDES AU DEVELOPPEMENT



## Crédit d'Impôt Apprentissage Junior

### Bénéficiaires

Entreprises :

- qui accueillent un élève en stage dans le cadre du parcours d'initiation aux métiers de l'apprentissage junior,
- soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu,
- qui emploient au moins un apprenti depuis au moins un mois,
- imposées d'après leur bénéfice réel.

### Finalités

Encourager l'accueil d'apprentis junior par les entreprises.

### Modalités d'intervention

Crédit d'impôt représentant 100 € par apprenti et par semaine de présence dans l'entreprise, dans la limite annuelle de 26 semaines, soit un crédit d'impôt plafonné à 2 600 € par apprenti et par an.

### Contacts

**Direction des Services Fiscaux de la Creuse**

3 avenue de Laure - BP 69

23011 - GUERET Cedex

Tél. : 05.55.51.45.00 - Fax : 05.55.51.45.29

mail:dsf.creuse@dgi.finances.gouv.fr

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)